



Le Ministre de la Justice

Madame Laurence Clamar
Secrétaire permanente de la CSC Services publics
Monsieur Michel Jacobs
Secrétaire fédéral de la CGSP

Notre réf. : 255197

Votre réf. : MJ/nt/012/2016

Bruxelles, le 8 juin 2016

PAR MAIL

Madame la Secrétaire permanente,
Monsieur le Secrétaire fédéral,

De concert avec le Premier Ministre, et en réponse à la lettre que vous lui avez adressée ce 7 juin, je reviens, en vue de son explicitation, sur la clause de rendez-vous de la mi-2017.

Je me suis engagé à votre égard à procéder, avec vous, en juin 2017 à une évaluation précise du chemin qui aura été parcouru d'ici là, et en fonction de cette évaluation, de déterminer le cadre 2017-2019. Cela se fera sur trois aspects précis, à savoir l'état effectif des recrutements promis, le niveau de la population carcérale qui doit redescendre à 10.000 détenus et l'état des infrastructures qui doivent être remis à niveau. Vous savez que ces deux derniers points sont particulièrement importants pour les prisons qui sont en grève. J'ai moi-même reconnu ces difficultés spécifiques aux établissements pour lesquels vous vous exprimez dans votre courrier. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à ce que ces points d'action soient formellement repris dans le Protocole.

Cet engagement de se revoir à la mi-2017 signifie concrètement que les résultats des actions promises seront jugés sur pièces, non seulement globalement mais aussi établissement par établissement. Je reste très attaché à cette approche au cas par cas telle que reprise dans le Protocole et qui laisse le choix final à chaque établissement par rapport à la méthode « travailler autrement ». Cette possibilité de choix répond d'ailleurs aussi à une exigence qui vous était propre.

C'est sur la base de ces résultats qu'il sera décidé des objectifs à poursuivre au-delà de mi-2017. Comme je l'ai déclaré encore publiquement sur les ondes de la radio ce mardi 7 juin, je suis disposé à prolonger, le cas échéant, les mesures prises dont celle relative au gel s'il devait s'avérer que les progrès enregistrés sont insuffisants ou que les circonstances n'ont pas évolué positivement. C'est tout l'esprit de la révision à laquelle, avec le Gouvernement, je me suis engagé. Cette révision n'est donc clairement pas synonyme d'une poursuite d'économies linéaires. C'est dans la concertation que nous déciderons du parcours à venir, le Protocole offrant d'ores et déjà l'assurance qu'aucun établissement ne descendra en-dessous du cadre « travailler autrement ».



Le Ministre de la Justice

Encore une fois, il sera tenu compte de l'évaluation de mi-2017 pour fixer et adapter le cadre 2017-2019, lequel, pour éviter tout malentendu, pourrait en fonction des trois aspects évalués, être plus élevé que le cadre « travailler autrement ».

J'espère vraiment que ces précisions vous seront utiles dans votre tâche d'intermédiation. Je suis prêt à donner une publicité à la présente lettre afin de vous aider à l'égard de vos affiliés.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire permanente, Monsieur le Secrétaire fédéral, l'assurance de mes salutations distinguées.

Koen Geens

CC. M. Charles Michel, Premier Ministre